

# LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE  
DES PAYS DE LYONNE

---

PUBLICATION NUMERIQUE GRATUITE

---

NOUVELLE SERIE - N°16

# LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE DES PAYS DE L'YONNE



*La Page du Chercheur* - nouvelle série, n°16. Février 2022

---

Chers lecteurs,

Une nouvelle page est consacrée à un document singulier qui concerne un homme, dont les souffrances physiques furent atténuées par la bienveillance d'une gouvernante, dévouée à ce sergent ducal en fin d'existence. Le document n'est pas banal. C'est un récit analysé avec d'autres indices des espoirs et des craintes de deux êtres qui se promettent le mariage au retour d'une voyage à Bourbon-l'Archambault, le temps d'un bain salubre pour tenter d'y recouvrer la mobilité.

Ce récit est à verser encore une fois au fonds des actes particuliers qui traitent de la façon dont le handicap était appréhendé dans la société d'ancien régime, au sein des familles et dans un cadre domestique. L'exemple de Claude Prudhon et de sa servante Claudine Malapart offre une page émouvante des relations affectives très individualisées qui se nouent entre celle qui soigne et celui qui est soigné.

Nous sommes invités à nous transporter au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à Châtel-Censoir, petite ville de l'Yonne, centre économique des voitures de bois chaotiques qui s'entrechoquent sur la rivière.

Autre sujet, autre temps, la pêche sur la rivière d'Yonne à Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle. Une dénomination particulière : *l'Eau l'Evêque*, qui donne lieu à une fiche d'archéologie verbale. On y relatara le sectionnement de la rivière en appellations diverses, correspondant au statut seigneurial du cours d'eau. Riche en poissons qui se négocient particulièrement en temps de carême, la pêche n'est pas un loisir ; elle est affaire de professionnels qui se partagent les revenus et les amendes, car le fleuve est fortement judiciairisé.

Vous constaterez également le redémarrage des ateliers de paléographie aux Archives de l'Yonne, en présentiel pour les débutants ; l'occasion pour certains de pénétrer davantage les documents autrement que par *la Page du Chercheur*. Ce nouveau cycle d'initiation a pour ambition en effet de donner de meilleures conditions d'accessibilité aux recherches personnelles.

Je vous souhaite une bonne lecture de *la Page du Chercheur*.

Alain Noël



## Information

---

Les ateliers de paléographie en présentiel ont recommencé le 10 février 2022 avec une première séance d'un cycle pour débutant. La prochaine séance aura lieu le jeudi 3 mars à 16 h aux Archives de l'Yonne.

Voici le programme du cycle débutant :

**Séance 1** - Repérer la structure d'un acte (1) *à travers une vente, un titre de rente, un bail.*

**Séance 2** - Repérer la structure d'un acte (2) *à travers un contrat de mariage, un inventaire après décès, un testament.*

**Séance 3** - Reconnaître les termes récurrents et les abréviations *à travers les actes notariés.*

**Séance 4** - Etablir des analogies d'écriture pour aborder une lecture aisée *de tout type de document.*

Par ailleurs se poursuit en visio-conférence le cycle confirmé avec une 11<sup>e</sup> séance le jeudi 17 mars à 14 h.

Les inscriptions sont à faire auprès des Archives de l'Yonne. Sur le site des Archives, vous trouverez également les exercices de paléographie avec les corrigés pour vous exercer aux écritures anciennes.

Suivez ce lien : [Ateliers de paléographie](#)

Vous pouvez diffuser *La Page du Chercheur* autour de vous. Voyez en fin de numéro les conditions de réutilisation du contenu de cette publication.

## Conventions de mise en forme paléographique des documents édités dans la Page du Chercheur

---

Concernant les conventions de mise en forme des documents d'archives, après transcription, voici les règles adoptées :

- Orthographe respectée, y compris fautive, dans les limites de la compréhension (barbarismes).
- Ponctuation restituée.
- Accentuation ajoutée si nécessaire pour rendre compréhensible certains mots.
- Abréviations abrogées et rétablissement des termes entiers.
- Création de paragraphes afin de donner du mouvement au texte en respectant les critères d'unité de sens et en se préservant de toute structure anachronique.
- Insertion d'extraits transcrits dans un texte, mis en caractère italiques.

# UN MARIAGE CONDITIONNE PAR UN VOYAGE A BOURBON-L'ARCHAMBAULT



## Récit de Claude Prudhon sergent au duché de Nivernais à Châtel-Censoir le 13 avril 1665

---

« afin de prendre les bains pour essayer avoir sa guérison d'une paralizie qu'il luy est tombé sur le bras droit & la jambe du mesme costé »

### Un voyage contre la promesse d'un mariage.

C'est un acte curieux, passé le 13 avril 1665 <sup>1</sup> devant un notaire de la bourgade de Châtel-Censoir, qui a attiré notre attention et déclenché une enquête de microhistoire plus approfondie. On pourrait le résumer ainsi : il s'agit d'une déclaration d'intention de maître Claude Prudhon, sergent au duché de Nivernais, d'épouser sa gouvernante, Claudine Malapart, au retour d'un voyage conjoint à Bourbon-l'Archambault, pour essayer de guérir d'une paralysie qui l'affecte depuis deux ans.

Outre l'originalité d'une telle situation, l'acte mentionne d'autres singularités, en particulier la situation du handicap sévère du sergent, qui ne peut se mouvoir qu'avec l'aide de sa domestique. Claude Pruhon est atteint *d'une paralizie qu'il luy est tombé sur le bras droit & la jambe du mesme costé, arrivée depuis dix huit mois ou deux ans en sca, & lequel voyage il ne peult faire sans le secours de ladite Malapart, d'aultant qu'il ne peult marcher que avec deux béquilles.*

Le document apporte d'autres informations. Claude Prudhon signale *qu'il y a quatre à cinq ans que ladite Malapart le gouverne en sa maison depuis lequel temps il a esté toujours incomodé veoire, que sans son secours & assistances qu'il a heu d'icelle Malapart depuis qu'il est tombé paralitique comme dict est, il seroit déceddé il y a plus de dix huit mois.*

Paralysé d'un côté et à moitié aveugle, l'existence de cet homme ne repose que sur le lien intense qui le relie à Claudine Malapart, et qui doit se concrétiser par un mariage, afin de sceller la puissance affective de leur relation.

Cette affection est d'autant plus concrète que notre homme se déclare abandonné par sa famille et l'espérance de vivre sans le secours de Claudine Malapart ne peut désormais passer que par un mariage. Il oblige alors ses héritiers à verser la somme de 50 livres tournois à sa gouvernante *en cas que ledit Prudhon vienne à décedder, faisant ou tournant dudit voyage.* Cette somme devrait être prise *sur les meubles dudit Prudhon et en cas qu'ils ne suffisent, sur ses immenbles.*

Le projet de partir sur les routes pour se rendre à Bourbon-l'Archambault, *afin de prendre les bains*, le samedi suivant cet acte, est un projet périlleux, que les deux êtres s'engagent à ac-

---

<sup>1</sup> AD Yonne, 3 E 54/14.

complir afin que maître Prudhon recouvre la santé. La ville de Bourbon-l'Archambault est connue pour ses thermes depuis l'époque gallo-romaine. Le toponyme Bourbon provient d'ailleurs d'un théonyme : *Borvo*, dieu guérisseur de la mythologie celte. Depuis cette époque, on y subit des cures thermales afin de soulager certaines douleurs.

Nous avons la preuve que ce voyage fut réellement accompli, sans que l'on en sache l'issue thérapeutique. Un contrat de mariage entre le maître et sa servante est en effet passé quelques semaines après la rédaction du premier acte, attestant leur retour à Châtel-Censoir.

### **Un mariage concrétisé avec fidélité.**

Claude Prudhon passe un contrat de mariage avec Claudine Malapart, le 28 juin 1665 <sup>2</sup>.

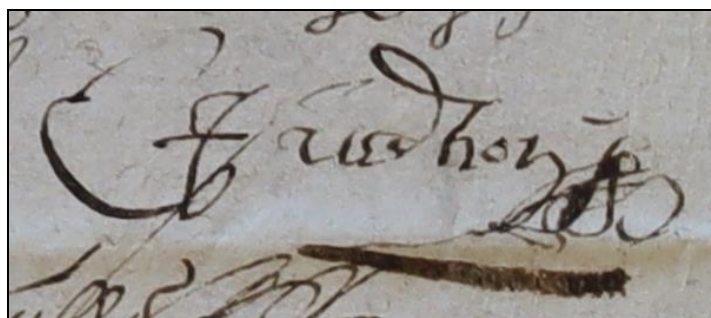
Le futur marié est qualifié d'*Honorable Homme Claude Prudhon, sergent au duché de Nivernois*. Il est entouré par une parenté limitée à quelques cousins : Jean Prudhon, cousin germain, est le plus proche. Les autres sont des cousins éloignés : François Delaplace ; Honorable Homme François Badin ; Edme Billon, charron et Jean Moirau l'aîné, vigneron, parents et amis. Quant à la future, Claudine Malapart, elle n'a pour assistance que deux individus : Claude Miné et Philippe Fointra, également qualifiés de parents et amis.

Ceux-ci se marient sous la régime de la communauté des biens, en apportant ce qu'ils possèdent en héritages. Il est *accordé que faute d'hoirs vivants pour d'eux deux*, les époux ayant probablement dépassé l'âge de la nuptialité, leurs biens propres, hors meubles et conquêts, retourneront après leur décès vers les estocs dont ils sont sortis. Un très modeste douaire de 15 livres est néanmoins constitué en faveur de Claudine Malapart.

Voilà donc un contrat de mariage qui valide l'engagement de Claude Prudhon envers sa gouvernante et authentifie leur retour de la cure thermale de Bourbon-l'Archambault.

Le contrat de mariage a sans doute été passé le même jour que l'acte de mariage, célébré en l'église paroissiale de Châtel-Censoir, mais l'année 1665 manque dans les registres paroissiaux de Châtel-Censoir, pour l'enregistrement des actes de mariage.

L'absence de proche parenté dans le contrat de mariage de 1665 nous interroge sur la famille de Claude Prudhon, désignée par ce dernier comme l'ayant abandonné aux premières manifestations de son infirmité. Nous allons donc consacrer la dernière partie de l'enquête à cerner le milieu familial de l'époux.



Signature de Claude Prudhon au bas de son contrat de mariage avec Claudine Malapart, le 28 juin 1665 (AD Yonne, 3 E 54/14).

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

### **Abandonné par les siens, Claude Prudhon et sa famille.**

Claude Prudhon est décédé le 16 février 1669 <sup>3</sup>.

Le prêtre de Châtel-Censoir, nommé Germain, rédige son acte de sépulture assez succinctement : *Maistre Claude Prudhom, officier dans le duché de Nivernois ayant esté par moy administré des Saints Sacrements est décédé ce seiziesme février mil six cens soixante neuf & inhumé au grand cimetièrre. Il estoit de la confrérie Saint Potentien.*

Signature : *Germain.*

Claude Prudhon avait été baptisé à Châtel-Censoir le 26 janvier 1620, fils de Dominique Prudhon et de Claudine Sautereau. Son père était maître tailleur d'habits. Il avait épousé Claudine Sautereau, fille d'Antoine Sautereau et de Nicole Barillot, le 17 novembre 1614 à Châtel-Censoir. Lui-même était le fils d'Antoine Prudhon, simple vigneron, et d'Anne Laboureau. La famille s'était modestement élevée au sein de la petite ville, de vigneron à artisan, et d'artisan à officier de justice.

Claude Prudhon perd son père en 1642 <sup>4</sup>. Le prêtre prend la peine d'indiquer que celui-ci souffrait d'une longue et pénible maladie.

En voici la transcription : *M<sup>e</sup> Dominique Preudhon après avoir esté longtemp<sup>s</sup> travaillé d'une maladie qui luy donna loysir de recevoir à plusieurs fois tous ses sacrements obit le 15 décembre 1642. Son corps just inhumé par M<sup>e</sup> Regnault et moy presbtre sousigné et repose dans l'église de Saint Potentien.*

Signature : *Germain, presbtre.*

Le sergent du duché de Nevers se marie une première fois dès l'an 1644 avec Dame Nicole Curanson. De cette première épouse, il a au moins deux enfants : Michel, baptisé le 21 mai 1645 à Châtel-Censoir et Edme, baptisé dans la même église, entre le 22 octobre et le 5 novembre 1646, la date n'étant pas spécifiée.

Mais sa première épouse disparaît le 9 août 1656 <sup>5</sup>. Le prêtre Germain fait état de cette disparition dans un acte de sépulture : *Dame Nicolle [blanc] femme de M<sup>e</sup> Claude Prudom, ayant esté par moy administrée de tous ses sacremets est décédée le 9<sup>e</sup> aoust 1656 & inhumée au grand cimetièrre.*

Signature : *Germain.*

Il est peu probable que les enfants de ce premier mariage aient survécu, sinon il en aurait sans doute été question dans le contrat de mariage de Claude Prudhon et de sa deuxième épouse, en raison de leur minorité. Mais cela n'est pas à exclure.

Il nous faut plutôt rechercher la subsistance de la parenté immédiate de Claude, celle que le sergent stigmatise dans sa promesse de mariage avec sa gouvernante, parmi ses frères.

L'un d'entre eux semble très proche de Claude Prudhon, puisque ce dernier est le seul membre de sa parenté directe qui signe son contrat de mariage, ce contrat étant d'ailleurs établi dans la maison même du sergent. Il s'agit de Dominique Prudhon, marié par contrat du 28 novembre 1660 <sup>6</sup> avec Edmée Gros.

Ce mariage avec la femme d'un fugitif, dont on ne sait réellement s'il est vivant ou mort, fait scandale et n'est célébré que le 3 novembre 1661.

---

<sup>3</sup> AD Yonne, 4 E 91/E 4.

<sup>4</sup> AD Yonne, 4 E 91/E 2.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> AD Yonne, 3 E 54/13.

Le prêtre a noté : *Dominique Prudhon fils de Dominique Prudhon, M<sup>e</sup> tailleur d'habits de son vivant et Claude Sautereau, ses père et mère, et Edmée Gros, vefve de feu Georges Jarry, fugitif & vagabond dès le temps que passa l'armée de Castelnaud, où il s'estoit jetté & n'ayant point de nouvelles mesme par la relation de Monsieur le curé de Noyers auquel j'ay escry pour ce subject à cause qu'il estoit yssu de ce pays là, n'en pouvant apprendre aucune chose d'ailleurs que ceste femme causoit grand scandalle, je les ay espousé, les annonces faictes à l'ordinaire, sans y avoir apperceu autre empeschement, ce 3<sup>e</sup> novembre 1661 en présence de M<sup>e</sup> Loup Millien, substitut de Monsieur le procureur fiscal de ce lieu & Denys Bonneville, tesmoins.*

Mais le jeune frère <sup>7</sup> de Claude meurt le 2 mars 1663, âgé de 29 ans, et rien ne l'incrimine, puisqu'il est décédé bien avant la rédaction de l'acte de 1665.

Un autre frère, moins présent, un demi-frère plus exactement <sup>8</sup>, pourrait avoir été l'objet de la colère de Claude Prudhon à l'encontre de sa famille. Il s'agit de Philbert Prudhon marié le 20 octobre 1659 à Châtel-Censoir avec Françoise Loré. Porteur d'une vaste descendance, c'est peut-être lui qui est visé par les accusations d'abandon de soin portées par l'huissier du duc de Nevers.

Nous savons que cet homme était le métayer de Jacques de Bien, écuyer, Sieur de la Vallée, grâce au bail d'un domaine daté du 6 juillet 1662 <sup>9</sup> qu'il s'était engagé à prendre auprès de l'écuyer, domaine situé au lieu de la Place, en la paroisse de Châtel-Censoir. Philbert Prudhon se définissait comme laboureur en ce lieu et avait épousé la fille d'un autre laboureur de Lichères-sur-Yonne. Contrairement à son frère Claude, il ne savait pas signer et paraissait déclassé socialement, par rapport à l'entreprise d'ascension sociale menée par sa lignée.

Claude Prudhon n'avait pas le pouvoir de déshériter les siens. Son contrat de mariage lui rappelait qu'il devait agir selon la coutume de son pays. Du moins avait-il réalisé le vœu de se marier avec Claudine Malapart. Nous ignorons ce que son ancienne gouvernante est devenue. Le prêtre de Châtel-Censoir ne la mentionne pas en 1669 dans l'acte de sépulture de son mari. Avait-elle déjà disparu ? Cela est possible. ; auquel cas nous ne saurions dire dans quelles conditions Claude Prudhon avait achevé sa vie.

---

<sup>7</sup> Celui-ci avait été baptisé le 28 juin 1633 à Châtel-Censoir. Claude était donc de 13 ans son aîné.

<sup>8</sup> Il était le fils du mariage de Dominique Prudhon et de Christine Leborne. Fille d'un hôtelier, Christine Leborne s'était remariée le 20 octobre 1659 à Châtel-Censoir, avec Edme Loré, qui avait eu de son mariage avec Perrette Meunier, Françoise Loré, mariée avec Philbert Prudhon. Le laboureur Edme Loré était le fils de Lazare Loré, métayer de la maison de Follin, à Lichères-sur-Yonne, et de Louise Bounoron.

<sup>9</sup> AD Yonne, 3 E 54/14.

## PIECE ORIGINALE DU 13 AVRIL 1665

---

# RÉCIT DE CLAUDE PRUDHON SERGENT AU DUCHÉ DE NIVERNAIS À CHÂTEL-CENSOIR

---

*Source* : Archives Départementales de l'Yonne, 3 E 54/14.

**13 avril 1665** : Déclaration d'intention de Claude Prudhon, sergent au duché de Nivernais, d'épouser sa gouvernante, Claudine Malapart, au retour d'un voyage conjoint à Bourbon-l'Archambault, pour essayer de guérir d'une paralysie qui l'affecte depuis deux ans.

Le treiziesme jour du mois d'avril mil six cent soisante & cinq au Chastel Censoy, avant midy, par devant le nottaire sousigné en son bureau, comparu en sa personne M<sup>e</sup> Claude Prudhon, sergent au duché de Nivernois, lequel a promis et c'est obligé prendre en foy & loyaulté de mariage sy Dieu et nostre mère Sainte Eglise catolicque, apostolicque & romaine à ce consend & accorde, & Claudine Malapart, présente, consentante & accordante, sy tost qu'il sera de retour du voyage qu'il espère faire avec ladite Malapart à Bourbon Larchambault, pour faire lequel il prétend partir sabmedy prochain, affin de prendre les bains pour esseyer avoir sa guérison d'une paralizie qu'il luy est tombé sur le bras droit & la jambe du mesme costé, arrivée depuis dix huit mois ou deux ans en sca, & lequel voyage il ne peut faire sans le secours de ladite Malapart, d'autant qu'il ne peut marcher que avec deux béquilles, recognoissant ledit Prudhon qu'il y a quatre à cinq ans que ladite Malapart le gouverne en sa maison depuis lequel temps il a esté toujours incomodé veoire, que sans son secours & assistances qu'il a heu d'icelle Malapart depuis qu'il est tombé paralitique comme dict est, il seroit déceddé il y a plus de dix huict mois, attendu que ses parans l'auroient abandonné, depuis lequel temps il luy a tousjours promis la foy & loyaulté de mariage, comme il faict et s'oblige par ses présentes.

Et en cas que ledit Prudhon vienne à décedder, faisant ou tournant dudit voyage, dès à présent comme pour lors, veult entend promet & s'oblige à ladite Malapart de la somme de cinquante livres tournois qu'elle prendra sur les meubles dudit Prudhon et en cas qu'ils ne suffisent, sur ses immeubles, & dès à présent y obligent ses héritiers au payment desdites cinquantes livres tournois, & ce à cause des bons & loyaux services que ladite Malapart a rendue audit Prudhon depuis quatre à cinq ans en sca, comme dict est et espère encore d'elle que pour la peine qu'elle a prise à le traicter dans sa maladie, dont il est comptant, car ainsy, etc., promettant, etc., obligeant, etc., renonceant, etc., faict présence de M<sup>e</sup> Philippe Dufour, presbtre & chanoine & M<sup>e</sup> Edme Gerbault, procureur fiscal demeurant au Chastel Censoy, tesmoins, laquelle Malapart a déclaré ne scavoir signer, enquise.

*Signatures* : Badin, notaire ; Prudhon ; P. Dufour ; Gerbault.



# L'Eau l'Evêque

*Nom de la rivière d'Yonne à Auxerre en 1569*

---

## FICHE D'ARCHEOLOGIE VERBALE

La découverte récente d'un acte traitant de la pêche en rivière d'Yonne, à Auxerre, nous permet d'ouvrir une fiche d'archéologie verbale ayant trait à la dénomination de la rivière d'Yonne. On connaît bien entendu l'appellation générique du cours d'eau : *Icauna* ; désignant la divinité tutélaire antique. Toutefois, section après section, le fleuve prenait autrefois des vocables divers reflétant la possession du cours d'eau par les seigneurs qui en possédaient les droits. Parmi ces droits, celui de la pêche était sans doute le plus productif.

Il existe également une toponymie de la rivière relative aux îles, aux affluents de l'Yonne, aux moulins juchés sur certains ponts, ainsi qu'aux gués, car en l'absence de toute régulation, la rivière ne possédait pas du tout la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui.

L'abbaye des Echarlis de Villefranche détenait ainsi, à Villeneuve-sur-Yonne, le 22 juin 1625 <sup>10</sup>, *le droit de pesche en la rivière d'Yonne avec les ysles & aultres ses ozrière et herbages d'icelles, situées entre la rivière du roy audessus des pontz dudit Villeneuve et celle de Monsieur le comte de Joigny.*

Mais venons-en à Auxerre. L'acte que nous avons à analyser est daté du 25 avril 1569 <sup>11</sup>, il s'agit d'un sous-bail de la pêche de l'Yonne entre professionnels de la rivière, dans le périmètre de la ville. Le bailleur se nomme Pierre Mortier. Il est voiturier par eau à Auxerre. Celui-ci a reçu d'Etienne Gerbault, la ferme de la pêche, et il délègue ce droit à Germain Vaillant, pêcheur, qui demeure également à Auxerre. Le secteur est très réglementé. Germain Vaillant accepte *de pescher avec deux etquetz, luy et troys hommes avec luy, en la rivière appelée l'eaue l'évesque, appartenant à M<sup>e</sup> Estienne Gerbault, laquelle rivière ledit Mortier est admodiateur.* Ainsi la rivière prend-elle l'acception de l'Eau-l'Evêque, pour signifier le droit de possession qu'avait l'évêque d'Auxerre sur cette section auxerroise du cours d'eau.

L'acte va un peu plus loin en définissant plus précisément le secteur de pêche : *depuys le Perthuys du pont d'Aucerre jusques à la fontaine Saint Germain dudit lieu.* C'est-à-dire le long de la partie urbaine de la ville d'Auxerre. La responsabilité de cette pêche est confiée à trois hommes seulement pour éviter sûrement un prélèvement trop important. En l'absence d'un responsable, en l'occurrence Germain Vaillant, celle-ci doit être suppléée par un autre homme nommé Louis du Trembler. Enfin il est question de la répartition des amendes, que les amodiateurs se partagent, car ces pêcheurs professionnels se rémunèrent aussi sur les infractions constatées durant le temps du bail par des pêcheurs non autorisés.

Revenons à l'Eau-l'Evêque, pour dire que c'est l'eau et son contenu qui appartenaient à l'évêque d'Auxerre ; et ce que dit ce toponyme, c'est que ne lui appartenaient peut-être pas nécessairement les berges et les ponts. Etienne Gerbault, receveur pour le roi à Auxerre, détenait alors les droits qui avaient appartenu à l'évêque, sans que l'acte ne dise de quelle manière celui-ci avait pu se les procurer.

---

<sup>10</sup> AD Yonne, 3 E 50/329.

<sup>11</sup> AD Yonne, 3 E 7/1.

## PIECE ORIGINALE DU 25 AVRIL 1569

---

### L'EAU L'EVÊQUE

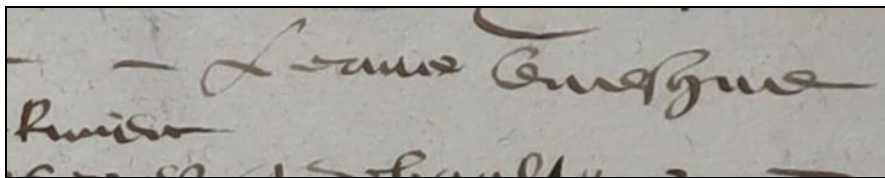
---

*Source* : Archives Départementales de l'Yonne, 3 E 7/1.

**25 avril 1569** : Bail de la pêche sur l'Yonne entre le pont et pertuis d'Auxerre et la fontaine Saint-Germain par Pierre Mortier, voiturier par eau à Germain Vaillant, pêcheur à Auxerre.

Le XXV<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil cinq cens soixante neuf, comparut en personne Pierre Mortier, voiturier par eau demeurant à Auxerre, lequel cognut et confessa avoir permis et par ses présentes permet et baille puissance à Germain Vaillant, pescheur demeurant audit Auxerre, présent et acceptant de pescher avec deux etguetz, luy et troys hommes avec luy, en la rivière appelée l'eau l'évesque, appartenant à M<sup>e</sup> Estienne Gerbault, laquelle rivière ledit Mortier est admodiateur, en commençant depuys le Perthuys du pont d'Auxerre jusques à la fontaine Saint Germain dudit lieu et ce pour y pescher avec les deux etguetz, de ce jour d'huy jusques au jour Saint Remy prouchain venant et ce moyennant soixante solz tournois que ledit Vaillant a promis paier audit Mortier audit jour Saint Remy prouchain venant, etc., et ou ledit Vaillant ne pourroyt y aller pescher en personne à ladite rivière, pourra en son lieu y envoyer Loys du Trembler, et non aultre à peine d'estre puni, et s'il ledit Vaillant fait quelques prises des personnes qui pescheront en ladite rivière a esté accordé que l'amende qui en proviendra sera partie entre ledit preneur et bailleur par moictié, et ou il y sera trouvé aulcungs pescheurs en ladite rivière soubz le nom et adveu dudit Vaillant et qu'ilz n'en ayent néantmoins aucune charge, l'amende aussi qui en proviendra sera partie entre les parties par moictié et ne pourra ledit Mortier pendant ledit temps admodier en ladite rivière aultre que ledit Vaillant, car ainsi, etc., renonçant, etc., obligeant corps et biens en présence de Germain Lorsin et Pierre Prudhomme, mariniers demeurant à Auxerre.

*Signatures* : Pierre Mourtier ; Germain Vaillant ; Armant, notaire royal.



Passage du texte situant la dénomination *l'Eau l'Evesque* dans le document du 25 avril 1569 (AD Yonne, 3 E 7/1).



Cette publication vous est destinée.  
Elle est entièrement gratuite.

---

Pour tout contact avec l'auteur : **[microhistoire89@gmail.com](mailto:microhistoire89@gmail.com)**  
Vous pouvez obtenir les anciens numéros sur le site **[microhistoire.com](http://microhistoire.com)**

Si vous désirez citer un article ou en utiliser des extraits, mentionnez  
les cotes des Archives et le nom de l'auteur de l'analyse :

© Alain Noël - [microhistoire.com](http://microhistoire.com)